

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 2 juin 2010

Nombre de membres

**l'an deux mil dix
et le deux juin**

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

28 mai 2010

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Guy LE BERRE - Michel LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Emmanuelle RASSENEUR – Bernard TROALEN – Eric LE BARS - Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

Absents : Eric BIGOT – Jean-Yves BOZEC

Objet de la délibération

Travaux de la cantine :
Avenant au lot n° 1
Gros œuvre

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la Cantine sont arrivés au stade des revêtements de sols. Un problème de mise en œuvre de la faïence sur les murs en briques rouges de la partie cuisine et sanitaires est apparu. La pose des faïences et peintures sur les murs nécessite un enduit préalable. Il s'agit d'un oubli qui incombe donc à la responsabilité de l'architecte et de l'économiste. Le Conseil Municipal demande au Maire de négocier avec l'architecte une participation à ce surcoût.

Monsieur le Maire, devant la nécessité urgente de ces travaux d'enduit et le risque de voir bloquer le chantier, demande au Conseil Municipal, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres de ce jour de proposer la signature d'un avenant avec l'entreprise titulaire du lot gros œuvre Jacques PHILIPPE de QUIMPER pour la réalisation des enduits intérieurs nécessaires à la pose des faïences dans les locaux « cuisine » et « sanitaires » de la cantine.

Le montant des prestations est chiffré à 8 190.00 euros H.T. soit 5.92 % du montant du marché initial passé avec l'entreprise Jacques PHILIPPE de QUIMPER. Le prix des prestations repris dans l'avenant est le même que celui proposé dans le marché d'origine pour des travaux similaires d'enduits intérieurs (52.50 € H.T. le m²). Le montant total du marché est porté à 146 533.06 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise Jacques PHILIPPE de QUIMPER pour un montant de 8 190 euros H.T. pour le lot gros œuvre (réalisation d'enduit intérieur sur mur en briques rouges).

Pour copie certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN